



Accompagner

Gagner la bataille conduire à la paix- les forces terrestre dans les conflits aujourd'hui et demain

extrait du FT-01

Publié le 06/12/2018

Histoire & stratégie

Avec d'autres acteurs, les forces terrestres agissent au bénéfice des populations quand il s'agit de rétablir localement certaines fonctions vitales ou de faire face à l'urgence et la détresse. Par leur action sur le terrain, elles contribuent au retour d'un système social et politique stable.

Les forces terrestres participent à la mise en œuvre ou au soutien d'actions spécifiques qui contribuent à la stabilisation de l'environnement. Au fur et à mesure du progrès accompli dans le domaine de la sûreté générale, elles étendent leur champ d'action vers d'autres acteurs et dans d'autres domaines. C'est souvent dans le succès ou l'échec de cet accompagnement que se construit, ou au contraire se délite, la légitimité a posteriori de l'opération.

1 - DÉSARMER LES COMBATTANTS

Le désarmement des combattants peut intervenir très tôt dans l'opération ou être le fruit d'un processus long et délicat, dont le déroulement reste lié au développement de la situation politique ou d'accords entre les parties. Il est toujours une étape essentielle pour ramener la paix et fait donc souvent partie du cœur de l'opération.

La formalisation de ce désarmement est le processus DDR – désarmement, démobilisation, réinsertion – qui, sur un schéma éprouvé par l'ONU, se généralise à de nombreux conflits, en particulier en Afrique. Il nécessite des moyens importants, notamment sur le plan financier, et s'appuie sur des institutions et des organisations internationales ou non gouvernementales. Il s'élabore avec toutes les parties concernées et met en œuvre des volets aussi différents que la sécurité, la réinsertion sociale, la formation, l'emploi ou la santé.

Le DDR est, par nature, pluridisciplinaire. Il concerne au premier chef les forces terrestres bien que de façons diverses en fonction des théâtres et des mandats. Elles y agissent aux

côtés d'autres acteurs avec lesquels elles doivent développer un dialogue le plus en amont possible. Elles doivent en connaître le processus et pouvoir se structurer, au moins partiellement, en vue de cette mission.

Le **désarmement des combattants** est toujours une étape essentielle pour ramener la paix. Il concerne les forces terrestres qui doivent adopter une **organisation adaptée** à cette mission et développer le **dialogue** avec les autres acteurs avec lesquels elles agissent.

2 - FORMER LES FORCES LOCALES

Parfois dans le droit fil du processus DDR, mais en maintes occasions aussi de manière indépendante, la formation ou la remise à niveau de forces locales de défense et de sécurité est un aspect indispensable du retour du pays à un Etat de droit qui ne peut s'appuyer que sur des forces (armée et police) chargées de faire respecter la loi, l'ordre et la sécurité. C'est un domaine d'expertise particulière pour les forces terrestres à qui il peut revenir tout ou partie de la formation de cadres (formation des sous-officiers, cours des capitaines, diplôme d'état-major) ou de l'instruction d'unités complètes (compagnies, bataillons). Elles ont parfois aussi la mission d'accompagner ces armées nouvelles en les associant aux opérations en cours puis en leur transférant dans le temps les missions qu'elles assurent. La relève de la Force ne pouvant véritablement provenir que des forces locales, la tâche de les hisser à la hauteur de leur mission revêt un aspect essentiel pour les forces de stabilisation.

La **formation de forces locales de défense et de sécurité** est un aspect indispensable du retour du pays à un Etat de droit. Les forces terrestres y sont largement impliquées. De la qualité de leur action dépend souvent la capacité de ces forces autochtones à **les relever** et à concrétiser, en partie, le succès de l'opération.

3 - SOUTENIR LA RESTAURATION DE L'ÉTAT

Dès la phase d'intervention parfois, et souvent dans les premiers temps de la stabilisation, les forces terrestres agissent au bénéfice des populations en coordination avec les autres armées et services. Au delà des actions civilo-militaires dont la finalité est l'acceptation de la force par les populations locales, il s'agit, le plus souvent, de déployer des capacités minimales afin de rétablir certaines **fonctions de base** pour les populations (santé, eau, énergie) ou d'apporter un soutien aux organisations humanitaires, internationales ou non gouvernementales, spécialisées. Les besoins dépassant toujours les capacités de la Force, dont les moyens sont d'abord destinés à son propre soutien, celle-ci remplit surtout un rôle de catalyseur auprès des autres acteurs. Cependant, dans certaines circonstances particulières et dans l'attente de moyens civils spécialisés, les forces participent directement au soutien de la population si la détresse le commande : c'est simplement une question de disponibilité face à l'urgence.

D'autres actions essentielles à la **restauration de l'Etat** doivent généralement être conduites en liaison avec l'aide des forces engagées sur le théâtre. Elles peuvent être du domaine d'une armée particulière (transports aériens ou maritimes dans des régions dépourvues d'infrastructures), d'un service (aide médicale), ou posséder un caractère interarmées (opérations civilo-militaires). Par leur présence au sol, les forces terrestres y jouent un rôle majeur qui peut se traduire par la maîtrise de l'environnement, la sécurité, l'appui aux transports, etc. L'organisation des consultations électorales, le déploiement de l'administration, les actions de coopération et de développement dépendantes des

autorités diplomatiques, la fluidité de certains circuits économiques en font partie.

Dans tous les cas, dans ce domaine comme dans d'autres, le commandement doit cerner le périmètre de son action afin de ne pas s'engager au-delà des capacités que la Force peut consentir et de ne pas tenter de réaliser ce que d'autres acteurs peuvent et savent faire, souvent mieux que les forces armées.

Titre : Accompagner

Auteur(s) : extrait du FT-01

Date de parution : 28/11/2018
